

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Lettre de S. E. Mgr le délégué apostolique du Canada et de Terre-Neuve. — III M. le curé Charrier, p. s. s. — IV Le clergé et la guerre. — V Courtes réponses à diverses consultations. — VI Deux confrères honorés. — VII Prêtres des Quarante-Heures.

**AU PRONE**

Le dimanche 21 avril

On annonce :

La fête de saint Marc et la procession des Rogations (jeudi).

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 21 avril

**SOLENNITE DE SAINT JOSEPH**

*Depuis le mois de mai 1911, on peut chanter la messe des solennités remises au dimanche dans les chapelles (semi-publiques) de communauté, ce qui n'était accordé précédemment que pour les chapelles publiques et les églises.*

Messes de saint Joseph (ancienne fête du Patronage), double de 1e cl.; mém. du III dim. (et de saint Anselme, aux messes basses); préf. pascale; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. des saints Soter et Caius et du dim.

Le jeudi 25 avril

Dans les églises paroissiales, chant de l'ant. **Exsurge** et des litanies des saints (répétées) pendant la procession suivies de versets, réponses et oraisons. — Messe des Rogations; préf. pascale.

Messe fériale (à la suite du 5e dimanche après Pâques), sans **Gloria ni Credo**; préf. pascale.

*Il est préférable de lire ces litanies pendant la procession, et cette messe que de lire d'autres prières de son choix.*

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche 28 avril

Tous les titulaires dont l'office tombe du 18 février au 27 avril, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques, le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

*NOTE.* — Les églises provisoires bénites par une seule oraison (benedictio domus novae ou loci), mais non encore bénites solennellement (avec la formule du Rituel, titre VIII, ch. 27), n'ont pas de titulaire liturgique, de fête ni de solennité constituée par une messe solennelle (non plus que de mention dans l'oraison du suffrage). Le nom par lequel on désigne cette chapelle n'est qu'un nom vulgaire.

**Diocèse de Montréal.** — Du 3 mars, sainte Cunégonde; du 7, saint Thomas d'Aquin; du 8, saint Jean de Dieu; du 17, saint Patrice (Montréal et Sherrington); du 18, saint Gabriel; du 21, saint Benoît; du 11 avril, saint Léon (Westmount); du 20, saint Zotique et saint Victor (Terrasse-Vinet); du 21, saint Anselme; du 23, saint Georges (Montréal et Longueuil); du 25, saint Marc; du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 4 mars, saint Casimir (Ripon); du 7, saint Thomas d'Aquin (Billings' Bridge); du 17, saint Patrice (Ottawa et Fallowfield); du 6 avril, saint Sixte; du 16, saint Benoît-Joseph (Wendover); du 24, saint Fidèle (Fassett); du 20, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Ottawa); Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Grenville).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 24 février, saint Matthias; du 26, saint Alexandre; du 7 mars, saint Thomas d'Aquin; du 12, saint Grégoire (Mount-Johnson); du 1 avril, saint Hugues; du 5, saint Vincent Ferrier (Adamsville); du 14, saint Valérien; du 23, saint Georges (Henryville); du 25, saint Marc.

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 11 avril, saint Léon; du 14, saint Justin; du 23, saint Georges; du 25, saint Marc (Shawinigan); du 30, saint Sévère.

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Compton); du 17, saint Patrice (Sherbrooke et Magog); du 18, saint Gabriel (Stratford); du 21, saint Philémon (Stoke-Center); du 23, saint Benoît (East-Bolton); du 11 avril, saint Léon (Val-Racine); du 13, saint Herménégilde (Barford); du 23, saint Georges (Windsor) et saint Fortunat (Wolfstown); du 25, saint Marc de Stanstead; du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Spring-Hill).

**Diocèse de Nicolet.** — Du 6 mars, sainte Perpétue; du 12, saint Grégoire; du 17, saint Patrice (Tingwick); du 6 avril, saint Célestin; du 10, saint Elphège; du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Hudson); du 17, saint Patrice (Hinchinbrooke); du 17 avril, saint Anicet; du 20, saint Zotique; du 26, saint Clet.

**Diocèse de Pembroke.** — Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin (Astorville); du 17, saint Patrice (Mount-St-Patrick); du 21 avril, saint Félix (Pointe-Alexandre).

Diocèse  
saint Ga  
Michel

Diocèse  
saint Ga

Diocèse  
du 17 m  
(Guérin)

MGR

A Son

AI

Atq

Illustri  
bec  
Don

De m  
X nobi  
bus, Si  
divina  
ponere

<sup>1</sup> Dept  
fait plus

**Diocèse de Joliette.**—Du 17 mars, saint Patrice (Rawdon); du 18, saint Gabriel (Brandon); du 20, saint Cuthbert; du 10 avril, saint Michel des Saints. <sup>1</sup>

**Diocèse de Mont-Laurier.**—Du 17 mars, saint Agricole; du 18, saint Gabriel (Bouchette).

**Diocèse d'Haileybury.**—Du 24 février, saint Matthias (Parent); du 17 mars, saint Patrice (Cobalt, Irlandais); du 18, saint Gabriel (Guérin); du 23 avril, saint Georges (Abitibi). J. S.

**LETTRE DE SON EXCELLENCE  
MGR LE DELEGUE APOSTOLIQUE DU CANADA  
ET DE TERRENEUVE**

A Son Eminence LE CARDINAL ARCHEVEQUE DE QUEBEC

ET

AUX ARCHEVEQUES ET EVEQUES DU CANADA  
ET DE TERRENEUVE

(TEXTE LATIN)

Fr. PEREGRINUS FRANCISCUS STAGNI

Ordinis Servorum B. M. V.

Dei et Apostolicae Sedis Gratia

ARCHIEPISCOPIꝰ TITULARIS ANCYRANUS

Atque in Canada et in Terra Nova Delegatus Apostolicus

*Illustribus Viris, Eminentissimo Cardinali Archiepiscopo Quebecensi atque Reverendissimis Archiepiscopis et Episcopis Domini Canadianis et Insulae Terrae Novae*

*Salutem in Domino plurimam*

*De mandato mihi, etsi penitus immerenti, a fel. rec. Pio Papa X nobilissimo muneri Delegati Sanctae Sedis in vestris regionibus, Summus Pontifex Benedictus XV, qui hodie miseratione divina Ecclesiam Jesu Christi regit ac moderatur, nuper finem ponere decrevit.*

<sup>1</sup> Depuis la réforme du bréviaire, la fête de saint Michel des Saints ne se fait plus en juillet, mais au jour fixé dans le *Martyrologe*, le 10 avril.

*Quapropter et urbanitatis mori et officio dessem misere, nisi Missionis meae ipso in limite omnia fausta una cum coelestium bonorum abundantia Vobis, Venerabiles Praesules, atque Clero vestro, necnon Catholico populo Canadensi et Terranovensi, ex animo ominarer. Gens quippe vestra, quae ubique terrarum humanitate sua ac prosperitate celebratur, maiorem quoque in re religiosa gloriam acquisivit. Catholica Hierarchia, quae tercentos nondum annos enumerat, novum decus et ornamentum quotidie adipiscitur tam ob numerum quam ob eximias virorum quibus constat dotes.*

*A me itaque, non sine vestri desiderio, hinc mox discessuro, excipite adhuc, Reverendissimi Antistites, una cum fervidis votis quae pro vestra incolumitate vestrarumque ecclesiarum prosperitate fundo, plurimas quas ago gratias pro humanissimo benignitatis officio quo me semper prosecuti estis; iidemque velitis persuasum habere quovis me tempore aut loco Canadae et Terrae Novae nobilissimi episcoporum coetus, et singulorum, quibus constat, perillustrium virorum, gratissimam memoriam esse retenturum.*

*Placuit insuper Sanctitati Suae Reverendissimum Dominum Ernestum Eugenium Filippi, Nuntiaturae primae classis Secretarium, Delegationis huius negotiorum omnium Curam Gerentem (chargé d'affaires) renuntiare, cunctas ad hoc munus recte et efficaciter obeundum facultates ei delegando.*

*Precibus vestris toto corde me commendans ea qua par est veneratione me profiteor*

*Dominationum Vestrarum*

*Addictissimum in Christo Servum*

† Fr. P.-F. STAGNI, O. S. M.,

ARCHIEP. ANCYRANUS,

Delegatus Apostolicus.

*Ottawae, ex Aedibus Delegationis Apostolicae,*

*die secunda Aprilis anni 1918.*

N. 14 540.

(T)

P

par la

ARC

et délégué

Aux personna

que de Qué

ques de la

profond da

J'avais été a

Pie X de douc

Saint-Siège en

Benoît XV, qu

aujourd'hui l'

décharger.

Au moment

vement aux lois

souhaitais pas

vo

de Terre-neuve,

relles, l'abonda

dont l'univers

progrès matéri

encore dans le

laquelle n'y re

jour d'une glo

que par l'émin

Aussi ce n'es

ter. A cette o

(TRADUCTION DE LA *Semaine religieuse*)**PÉRÉGRIN-FRANÇOIS STAGNI**

de l'ordre des Servites

par la grâce de Dieu et du Siège apostolique

**ARCHEVÊQUE TITULAIRE D'ANCYRE**

et délégué apostolique au Canada et à Terre-neuve

Aux personnages distingués l'Eminentissime cardinal archevêque de Québec et les Révérendissimes archevêques et évêques de la puissance du Canada et de Terre-neuve, salut profond dans le Seigneur.

J'avais été appelé, sans le mériter aucunement, par le pape Pie X de douce mémoire, au poste si honorable de délégué du Saint-Siège en votre pays. Cette fonction, le Souverain-Pontife Benoît XV, qui par la miséricorde divine gouverne et dirige aujourd'hui l'Eglise de Jésus-Christ, vient de décider de m'en décharger.

Au moment donc d'achever ma mission, je manquerais gravement aux lois de la politesse autant qu'à mon devoir, si je ne souhaitais pas du fond du coeur, à vous, vénérables prélats, à votre clergé ainsi qu'à la population catholique du Canada et de Terre-neuve, en même temps que toutes les prospérités temporelles, l'abondance des biens du ciel. De fait, votre nation, dont l'univers entier vante la culture intellectuelle et les progrès matériels, s'est acquis une réputation plus enviable encore dans le domaine religieux. La hiérarchie catholique, laquelle n'y remonte pas même à trois siècles, se pare chaque jour d'une gloire et d'un éclat nouveau tant par le nombre que par l'éminence des vertus de ses membres.

Aussi ce n'est pas sans regret que je vais bientôt vous quitter. A cette occasion agréés de plus, Révérendissimes Sei-

gneurs, les vœux que je forme pour votre propre conservation et pour la prospérité de vos églises. Recevez également mes profondes actions de grâce pour les témoignages de si bienveillante sympathie dont vous m'avez entouré toujours. Persuadez-vous bien aussi qu'en tout temps et en tout lieu je garderai, du si respectable corps des évêques du Canada et de Terre-neuve comme de chacun des membres si distingués qui le composent, le souvenir le plus reconnaissant.

Il a plu encore à Sa Sainteté de désigner, comme chargé d'affaires de cette délégation, le révérendissime prélat Ernest Eugène Filippi, secrétaire de nonciature de première classe, et de lui octroyer tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice régulier et efficace de cette fonction.

En me recommandant à vos prières, avec toute la vénération qui vous est due je me déclare,

de vos Seigneuries,

le serviteur empressé dans le Seigneur,

† P.-F. STAGNI, O. S. M.,

Ottawa,

ARCH. D'ANCYRE,

Palais de la Délégation apostolique,  
le 2 avril 1918.

*Délégué apostolique.*

N. 14 540.

### M. LE CURE CHARRIER, p. s. s.

**L**E mardi saint au matin, 26 mars dernier, décédait à notre Hôtel-Dieu, après une longue maladie, l'ancien curé de l'église Saint-Jacques à Montréal, M. Charrier, prêtre de Saint-Sulpice, qui avait été assez longtemps aussi professeur de latin puis économiste au Collège de Montréal.

On s'attendait, à un respectable prêtre. Le nement pas. Jusqu'à Charrier édifia pr ceux que la Provi lui, dans cette pa prêtres. Nous fun n'oublierons jama à Dieu que donna dans l'oratoire a saint prêtre, vieil M. Charrier n' maladie tenace et titution qui fut lo rance. Il souffra ses dévouées gard gnait jamais. Il t faite bienveillanc d'occasion étaient création, tout le avec quelques co versent le monde. là revendiquer, p Lorraine!

Car M. Charrie de Saint-Sulpice à çais de France. I 4 janvier 1853. Félix. L'un de se ques années. Un tout ce que nous s rellement à Nante

On s'attendait, depuis plusieurs semaines, à la mort du vénérable prêtre. Le mal qui le rongait est de ceux qui ne pardonnent pas. Jusqu'à son dernier souffle, on peut le dire, M. Charrier édifia profondément ceux qui le visitaient, ou encore ceux que la Providence amenait à vivre et à souffrir près de lui, dans cette partie de l'Hôtel-Dieu qu'on appelle l'aile des prêtres. Nous fumes quelques jours de ces derniers, et nous n'oublierons jamais l'impression de recueillement et d'union à Dieu que donnait, en célébrant la messe plutôt péniblement, dans l'oratoire au bout du corridor des Saints Apôtres, ce saint prêtre, vieilli et cassé avant l'âge.

M. Charrier n'avait, en effet, que 65 ans. Il a fallu une maladie tenace et impitoyable pour briser ainsi si tôt une constitution qui fut longtemps robuste et capable d'une rare endurance. Il souffrait beaucoup à l'Hôtel-Dieu, ses médecins et ses dévouées garde-malades le savaient. Mais lui ne se plaignait jamais. Il trouvait moyen de s'intéresser avec une parfaite bienveillance aux légères indispositions dont ses voisins d'occasion étaient atteints! Il se promenait, aux heures de récréation, tout le long du grand corridor, et causait souvent avec quelques confrères des terribles événements qui bouleversent le monde. Avec quelle vigueur nous l'avons entendu là revendiquer, pour sa chère France, le retour de l'Alsace-Lorraine!

Car M. Charrier, comme plusieurs de ses vénérés collègues de Saint-Sulpice à Montréal, était, ainsi qu'on dit ici, un Français de France. Il était né à Paulx, au diocèse de Nantes, le 4 janvier 1853. Il reçut au baptême les noms de Stanislas-Félix. L'un de ses frères, devenu prêtre, est mort il y a quelques années. Un autre, resté dans le monde, lui survit. C'est tout ce que nous savons de sa famille. Stanislas-Félix fit naturellement à Nantes ses études classiques et cléricales, d'abord

au petit séminaire puis au grand séminaire de cette ville. Il fut ordonné prêtre à Paris, le 20 juin 1879. Il passa un an à l'Institut catholique. En 1880, étant entré à Saint-Sulpice, il faisait sa solitude à Issy. En 1881, il partait pour le Canada. C'est dire qu'il venait vers nous, pour y travailler au bien des âmes dans l'enseignement ou le ministère, comme l'ont toujours fait, depuis deux cent cinquante ans, les fils de M. Olier et les continuateurs de M. de Queylus.

M. Charrier fut d'abord professeur au Collège de Montréal, et professeur de latin. Ses élèves de syntaxé se rappellent encore ses leçons méthodiques et claires, sa bienveillance égale pour tous et son inlassable dévouement. Le sang lui montait parfois à la figure et il avait la main vive, sachant au besoin réprimer, non sans une pointe de vivacité, les espiègleries de ses jeunes auditeurs. Mais surtout, il était bon, évidemment sympathique et dévoué. On le respectait et on l'aimait. Il fut plus tard, et plusieurs années, au Collège de Montréal toujours, l'économiste de la maison. La fonction de " père nourricier " d'une communauté de trois cents jeunes gens, parfois turbulents, n'est pas toujours des plus aisées. M. Charrier s'en tirait avec bonheur. D'ailleurs, à ce sujet, nous serions bien en peine d'avoir à préciser, parce que, sur ce chapitre surtout, on n'est guère communicatif à Saint-Sulpice.

En 1894, il passait à l'église Saint-Jacques, pour y être vicaire un an, et succéder l'année d'ensuite au curé, M. Troie, qui passait à la cure de Notre-Dame, et qui est devenu aujourd'hui le supérieur de " nos messieurs ". De 1895 à 1913, soit pendant dix-huit ans, M. Charrier fut donc curé de Saint-Jacques, l'une des plus populeuses et des plus importantes paroisses de notre grande ville. Dans toute l'acception du terme, il fut un curé pieux et un curé zélé. Fidèle à tous ses " exercices " de bon sulpicien, il y ajoutait encore de saintes prati-

ques au  
ple, av  
Saint-S  
il contin  
dans le  
était de  
sa gran  
prêché  
répandu  
bord le  
si long  
qui app  
remarq  
tal de M  
prit la  
" cong  
puis su  
les écha  
en tout  
zèle. Il  
qui att  
parois  
qu'on l  
lui fit s  
eus, ma  
il était  
sur le v  
était : 2  
indigne  
Mais

<sup>1</sup> Cf. J  
<sup>2</sup> Cf. J

ques auxquelles il tenait également. Tous les matins, par exemple, avant l'oraison, nous disait hier le vénéré supérieur de Saint-Sulpice, M. Charrier faisait son chemin de la croix. Et il continua ainsi presque jusqu'aux derniers matins de sa vie, dans le petit oratoire des Saints Apôtres à l'hôpital. Son zèle était de même de tous les instants. Ce qu'il a travaillé dans sa grande paroisse de Saint-Jacques, ce qu'il a vu de gens, prêché de sermons, fait de visites, entendu de confessions et répandu de consolations discrètes autant que sages, c'est d'abord le secret de Dieu, et seuls ensuite ses confrères, par lui si longtemps édifiés, pourraient nous en dire quelque chose qui approchât de la vérité. Nous nous rappelons, à ce sujet, les remarques pratiques qu'il communiquait au congrès sacerdotal de Montréal du mois de janvier 1913. A plusieurs reprises, il prit la parole, notamment pour insister sur l'importance des " congrégations d'hommes " dans nos paroisses de ville, <sup>1</sup> puis sur celle de " la visite de paroisse ", pour que les familles échappent le moins possible à l'emprise du pasteur. <sup>2</sup> Et, en tout cela, l'on sentait l'homme convaincu, le prêtre plein de zèle. Il parla même un peu longtemps, s'emportant contre ceux qui attaquent sournoisement l'Eglise, répétant qu'il faut aux paroisses des groupements d'élite, qu'on ne lutte pas assez, qu'on laisse trop de marge aux impies et aux mécréants. On lui fit signe qu'il en avait dit assez, qu'il parlait à des convaincus, mais il continuait toujours... Et, quand il se rassit, il était il était tout rouge d'émotion. Nous croyons que ce trait, pris sur le vif, dont nous nous souvenons très bien, le peint tel qu'il était: zélé jusqu'à vouloir prendre le fouet pour chasser les indignes du temple et aussi pour fustiger ceux du dehors.

Mais déjà, à l'époque précisément du congrès sacerdotal, ie

<sup>1</sup> Cf. *Semaine religieuse*, de Montréal — 13 février 1913.

<sup>2</sup> Cf. *Semaine religieuse* de Montréal — 17 février 1913.

pieux et zélé curé de Saint-Jacques sentait ses forces diminuer. Ses oreilles, en particulier, refusaient de le servir comme il l'aurait voulu. A l'été, il renonça à sa cure de Saint-Jacques et devint chapelain de Bonsecours. Il y fut un peu plus de quatre ans, jusqu'à ce que la grave maladie qui l'a emporté soit venue le contraindre à prendre le chemin de l'hôpital... et celui de la mort. Nous n'insisterons pas pour dire qu'il s'efforça d'être envers les habitués de Bonsecours, et qu'il continua d'être envers ses nombreux dirigés le bon père et l'aviseur prudent qu'il avait été à Saint-Jacques et toute sa vie. En deux mots, il ne cessa jamais d'être le prêtre modeste et digne qui passe en faisant le bien, beaucoup de bien.

Entre toutes les oeuvres auxquelles les circonstances providentielles de sa vie l'attachèrent, et auxquelles il fit du bien, ainsi que nous venons de dire, beaucoup de bien, l'une de celles qui lui furent les plus chères, nous croyons pouvoir le dire, c'est l'oeuvre des Petites-Filles de Saint-Joseph, qu'on appelle aussi les Petites-Sœurs de Lourdes, parce qu'elles vivent à l'ombre de notre Notre-Dame-de-Lourdes de la rue Sainte-Catherine. Pendant de nombreuses années, et jusqu'à sa mort, il fut leur supérieur ecclésiastique. Dans beaucoup d'occasions, il se fit leur lumière et leur providence. C'est là une communauté toute humble, qui vit dans l'obscurité et dont on ne parle guère. On s'y occupe très simplement à confectionner des vêtements pour les prêtres et, dans la mesure du possible, à en prendre soin. Cela allait parfaitement aux goûts modestes du bon M. Charrier. Devant Dieu, ses *petites filles* eurent une part choisie dans ses prédilections. Le 25 avril 1907, les Petites-Filles célébraient leur cinquantenaire. Mgr l'archevêque présidait, dans la chapelle de Lourdes naturellement, entouré d'un clergé distingué. M. Charrier prêchait — et il prêchait très bien, avec science et correction. Il parla, c'était visible, de tout son coeur.

Il ra  
Mercie  
la béd  
haita à  
à la foi  
en Die  
voué s  
filles,  
vie.

Et c  
Charri  
vice, le  
à Notre  
restes a  
ment u  
et véné  
leurs an

Quan  
ments s  
Dieu, n  
Des per  
ses mai  
physion  
Nous le



particip

Il raconta les débuts si pauvres de l'oeuvre de l'ancien M. Mercier, qui fut curé de Saint-Jacques. Il exposa comment la bénédiction de Dieu l'avait soutenue, cette oeuvre. Il souhaita à ses chères filles la fidélité aux saintes vertus, qui sont à la fois leur force et leur sauvegarde : l'humilité, la confiance en Dieu, l'amour du travail. Nous croyons que, pour le dévoué supérieur qu'était M. Charrier, aussi bien que pour ses filles, cette heure des noces d'or fut une belle heure dans la vie.

Et c'est cette vie utile qui vient de finir ! Le regretté M. Charrier, mort le 26 mars, à 6 heures du matin, a eu son service, le lendemain, 27 mars, qui se trouvait le mercredi-saint, à Notre-Dame, selon la tradition sulpicienne. Puis, on porta ses restes au caveau, sous la chapelle du grand séminaire, où dorment un si grand nombre déjà de ceux que nous avons connus et vénérés. Là dorment leurs corps, voulons-nous dire. Car, leurs âmes, c'est notre ferme espoir, sont dans le sein de Dieu.

Quand il reposait, couché sur la froide dalle, revêtu des ornements sacerdotaux, dans la petite chapelle funèbre de l'Hôtel-Dieu, nous sommes passé un moment près du bon M. Charrier. Des personnes pieuses qui étaient là se baissaient et baisaient ses mains jointes, puis elles se relevaient et leur expression de physionomie disait nettement : " Celui-ci, c'était un saint ! " Nous le pensons comme elles.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

---

## LE CLERGE ET LA GUERRE

---

**D**ANS son mandement de carême pour 1918, Mgr Marty, évêque de Montauban (France), à propos de l'appel des membres du clergé sous les drapeaux et de leur participation à la guerre imposée par la loi, a fait de sévères

mais bien justes réflexions. Ainsi que le disait l'*Univers* de Paris, avec une pointe d'*humour* qui n'est pas sans saveur, " l'évêque de Montauban n'est pas de ceux qui croient que la religion est restaurée en France, parce que le gouvernement ne se montre pas trop parcimonieux de décorations à l'égard des prêtres qui les ont méritées par leur patriotisme, ou parce que le clergé est çà et là convoqué officiellement à des cérémonies publiques ". Le ton de sa lettre pastorale, en effet, l'établit nettement. La vague du militarisme, comme l'on sait, déferle jusque sur nos rives canadiennes. Les réflexions de l'évêque français ne seront donc pas inopportunes dans nos pages. Nous en reproduisons quelques-unes.

" Non seulement Dieu, écrit Mgr Marty, n'entend pas monter vers lui la prière officielle de notre repentir, mais, chez nous, il est toujours persécuté, proscrit, ce qui est le pire des outrages, le plus sûr moyen de le contraindre à défendre la souveraineté de son être divin! Chassé de partout avant la guerre, il n'est rentré nulle part, ni dans une école publique, ni dans une harangue officielle, ni dans une loi.

" Il y a, dans un pays, des services qui ne doivent jamais demeurer vacants, même pendant la guerre. Au premier rang de ces nécessaires services, il faut placer celui des prêtres, de tous, mais peut-être plus encore des prêtres de campagne. Il fallait laisser ces vrais amis et serviteurs du peuple à leur fonction sainte, à leur autel, à leur bercail, surtout à leurs enfants, à leurs pauvres, à leurs malades. C'est là qu'ils servaient bien la France. D'ailleurs, si on excepte ceux que nous aurions nous-mêmes envoyés pour secourir les blessés et absoudre les mourants, ils n'ont été appliqués qu'à des travaux toujours inutiles et trop souvent indignes de leur ministère sacré! On a prodigué leur sacerdoce pour satisfaire de basses jalousies démo-

cratiqu  
nos mi  
que les  
les pré

PO

Le Di  
à la dr  
rester  
ligne av  
banquet

Ni la  
uns et  
sacrés  
banque  
dre au  
sis ou p  
vons su  
tation  
lieu, ou  
soir. "  
notable,  
que, en  
messes,  
dront e  
que tout  
antienn

POSIT

Si le C  
ne doit-il  
l'on fait

cratiques. Cette profanation est une des principales causes de nos malheurs. Pourtant elle se prolonge et s'aggrave. Tandis que les moins nécessaires ouvriers retournaient à leurs travaux, les prêtres étaient toujours retenus loin de leurs églises. ”

---

### COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

---

#### POSITION DES MINISTRES SACRES A L'INTROIT

Le Diacre et le Sous-Diacre doivent-ils être placés en demi-cercle à la droite du Célébrant pour la lecture de l'introit. Doivent-ils y rester pour réciter les *Kyrie*? Ou au moins, doivent-ils se placer en ligne avec le Célébrant dès qu'ils ont répondu, s'ils ne vont pas à la banquette ?

Ni la rubrique ni les manuels ne donnent cette direction. Les uns et les autres supposent, par leur silence, que les ministres sacrés gardent la même position jusqu'au moment d'aller à la banquette, ou, s'ils n'y vont pas, jusqu'au moment de se rendre au milieu de l'autel pour l'intonation du *Gloria in excelsis* ou pour le *Dominus vobiscum*. Le Vavasseur, que nous devons suivre, dit expressément, après avoir mentionné la récitation du *Kyrie eleison* : “ Ils demeurent ensuite au même lieu, ou bien, s'ils en ont le temps, ils peuvent aller s'asseoir. ” C'est ce qu'on doit observer pendant un temps assez notable, à la messe du dernier jour des Quarante-Heures, vu que, en cette circonstance, on ne doit pas s'asseoir. Aux autres messes, si les ministres sacrés doivent s'asseoir, ils n'y attendront en cette position que la fin du chant de l'introit, vu que tout le monde doit rester debout pendant le chant de cette antienne.

#### POSITION DES MINISTRES SACRES AVANT LA PROSE

Si le Célébrant doit aller s'asseoir pendant le chant de la prose, ne doit-il pas attendre que le chant du graduel soit terminé, comme l'on fait pour le chant de l'introit ?

Non, le Célébrant peut descendre de l'autel dès qu'il a fini de lire la prose, lors même que le chant du graduel ou du trait ne serait pas terminé. La liturgie n'oblige pas d'attendre que l'on commence le chant de la prose pour aller s'asseoir. La règle précédente ne concerne que l'introit, et il n'y a pas lieu de l'appliquer à la prose.

#### EPITRE

Le Diaire doit-il répondre *Deo gratias* lorsque le Célébrant a fini la lecture de l'épître, et le Cérémoniaire lorsque le Sous-Diaire a fini de la chanter ?

La rubrique a omis ce détail au sujet du Diaire, quoiqu'elle le dise clairement pour le servant de la messe basse. (*Ritus celebr.*, VI, 1). Mais il n'y a aucun doute que le Diaire doit répondre au Célébrant. C'est l'enseignement unanime des liturgistes. Au contraire, les liturgistes ne font pas répondre *Deo gratias* après le chant de l'épître par le Sous-Diaire. Il n'y a donc pas lieu de faire dire ce répons par le Cérémoniaire.

#### EVANGILE

Le Sous-Diaire doit-il répondre *Laus tibi, Christe*, après que le Célébrant a fini de lire l'évangile, et le Cérémoniaire lorsque le Diaire a fini de le chanter ?

Les liturgistes disent que le Sous-Diaire qui assiste le Célébrant à la lecture de l'évangile se signe et répond avant et après l'évangile. Quand au chant de l'évangile, les liturgistes ne font pas plus répondre, après qu'il est chanté, qu'ils ne le prescrivent après le chant de l'épître.

#### BAISER DE PAIX

Le Célébrant, en donnant la paix au Diaire, doit-il toujours dire *Pax tecum*, même si le Diaire lui est bien inférieur ?

La rubrique ne fait pas de semblable distinction (*Ritus celebr.*, X, 8). Dès lors, il n'y a pas à se préoccuper de cette

différen  
saiement  
conat e  
Célébra  
non plu  
tre la r

Le Di  
missel e  
y a lieu

Certa  
le Célél  
rencien  
servant  
lébrant  
ainsi di  
une me  
la com  
mation  
ou tons  
était da  
les serv  
solenne  
service

"

Le Di  
libéra, e

Au r  
nées au  
service

différence de dignité. Bien plus la rubrique la suppose nécessairement, puisque le Diacre est censé n'avoir reçu que le diaconat et n'être pas prêtre. Mais fut-il prêtre très jeune et le Célébrant très âgé, que celui-ci ne pourrait omettre ce souhait, non plus que dans le cas contraire le Diacre ne pourrait omettre la réponse *Et cum spiritu tuo*.

#### ASSISTANT DU CÉLEBRANT

Le Diacre qui assiste le Célébrant doit-il tourner les feuillettes du missel et enlever la pale du calice et la replacer chaque fois qu'il y a lieu?

Certainement. C'est une des fonctions du Diacre d'assister le Célébrant et de lui rendre tous ces petits services qui différencient la messe solennelle d'une messe lue, dans laquelle le servant ne rend au Célébrant que juste les services que le Célébrant ne pourrait faire lui-même convenablement. Il en est ainsi du Prêtre-Assistant à une messe pontificale, du Diacre à une messe solennelle, et même du Sous-Diacre, par exemple à la communion où il doit découvrir le calice après la consommation de l'hostie (il s'en abstenait, s'il n'était que minoré ou tonsuré). Même à une messe chantée, si le Cérémoniaire était dans les ordres majeurs, il devrait rendre au Célébrant les services que rend le Diacre et le Sous-Diacre à la messe solennelle. C'est donc une règle générale destinée à rendre le service de la messe plus solennel.

#### "DE PROFUNDIS" APRES LES FUNERAILLES OU L'ABSOUTE

Le Diacre ne doit-il pas répondre au *De profundis*, à la suite du libéra, en retournant à la sacristie ?

Au retour à la sacristie, à la suite des funérailles (terminées au cimetière ou à l'église), ou à la suite du libéra à un service anniversaire ou autre non suivi de funérailles ou sé-

pulture, le Célébrant doit commencer l'antienne *Si iniquitates*, à voix haute, réciter le *De profundis* et répéter l'antienne en entier, après quoi il demeure en silence s'il n'est pas arrivé à la sacristie. En entrant à la sacristie, il se découvre et récite les versets et l'oraison *Fidelium*. Mais il ne doit pas réciter seul ces prières. Tout le clergé présent doit alterner avec lui, le Diacre son ministre comme les autres. Mais lorsqu'il n'y a que le Cérémoniaire et le Diacre près du Célébrant, on comprend qu'il n'alterne qu'avec eux. A la sacristie, le Porte-Croix, le Thuriféraire, les Acolytes et le Porte-Bénitier s'unissent aux autres pour lui répondre. J. S.

---

### DEUX CONFRES HONORES

---

Le *Providence Visitor*, de Providence, Rhode Island, dans sa livraison du 22 mars dernier, nous apporte une intéressante nouvelle. Deux de nos confrères de la Nouvelle-Angleterre, M. le curé Laliberté, de Central Falls, et M. le curé Graton, de Pawtucket, viennent d'être honorés par leur évêque, le vénérable Mgr Harkins. M. le curé Laliberté a été nommé membre du conseil diocésain, pour remplacer feu Father Grace, et M. le curé Graton devient curé inamovible. — Ces deux prêtres distingués sont tous deux originaires du diocèse de Montréal. M. Laliberté est né à Lanoraie et a étudié à Joliette. M. Graton est né à Sainte-Scholastique et a étudié à Sainte-Thérèse. — Nos sincères félicitations à l'un et à l'autre.

E.-J. A.

---

### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	23 avril	-- Ile Bizard.
Jeudi	25 "	-- Collège Loyola.
Samedi	27 "	-- Couvent du Sacré-Coeur (St-au-Récollet).